



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

28^e séance plénière

Judi 7 novembre 2019, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Muhammad-Bande (Nigéria)

En l'absence du Président, M. García Moritán (Argentine), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 39 de l'ordre du jour (suite)

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général (A/74/91/Rev.1)

Projet de résolution (A/74/L.6)

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : La délégation namibienne salue la présence du Ministre des relations extérieures de la République de Cuba à l'Assemblée générale, et nous remercions toutes les personnes présentes dans cette salle ce matin.

Il y a plus de 70 ans, sur les cendres de la Seconde Guerre mondiale et après avoir été témoins de la dévastation et de la misère causées par la quête cruelle du pouvoir et de la domination, les dirigeants du monde se sont réunis pour fonder cette communauté internationale des nations. Ils se sont engagés à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour le bien de l'humanité. Ils avaient l'objectif commun de créer une institution qui serait à l'avant-garde des efforts visant à instaurer la paix et la sécurité dans le monde. C'est le Président Franklin Delano Roosevelt des États-Unis, qui, j'aime à croire, a pu s'inspirer de la sagesse ancestrale selon

laquelle l'union fait la force, lorsqu'il a suggéré le nom de l'Organisation, que l'on appelle aujourd'hui les Nations Unies.

Nous ne devons jamais perdre de vue le fait que l'Organisation n'a jamais été conçue pour causer du tort aux citoyens du monde; au contraire, elle a été fondée pour trouver des solutions pacifiques aux conflits. C'est pourquoi, tandis que nous sommes réunis une fois de plus pour rappeler ensemble la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, nous devons envoyer un message fort et sans équivoque au peuple de la République de Cuba, à savoir que l'Organisation des Nations Unies maintient sa ferme volonté de faire le bien de l'humanité et d'apporter un règlement pacifique aux conflits.

Comme ma délégation le fait depuis des décennies, nous continuons de soutenir le peuple et le Gouvernement cubains et nous lui réaffirmons notre appui ferme et indéfectible. Ma délégation se rallie aux nombreux orateurs qui m'ont précédé pour nous rappeler à tous que le blocus imposé par les États-Unis est contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies et qu'il fait obstacle à la mise en œuvre du plan national de développement économique et social de Cuba, qui a été mis en place pour accélérer sa mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

En 2016, nous nous sommes réunis dans cette salle pour saluer le changement de politique des États-Unis

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-35660(F)



Document adapté

Merci de recycler



vis-à-vis de Cuba. Nous avons exprimé l'espoir que le blocus cesserait enfin. Trois ans plus tard, nous nous réunissons dans cette même salle avec un sentiment de frustration dû aux actions des États-Unis qui ne sont devenues que plus agressives et qui sont imposées à plus grande échelle. Malheureusement, plutôt que des progrès pour mettre un terme aux souffrances et à l'exclusion du peuple cubain, nous avons constaté de nombreuses régressions en 2019.

Nous notons avec une grande préoccupation les nouvelles mesures annoncées en avril à l'encontre des entreprises, sociétés et individus cubains ou des pays tiers qui font des affaires à Cuba. Aucun citoyen ou secteur de l'économie n'a échappé aux conséquences négatives de cette politique unilatérale, qui entrave le développement de Cuba. Nous exprimons notre déception devant les nouvelles mesures plus sévères qui ont été prises, et nous exhortons les États-Unis à les reconsidérer. Nous continuons d'espérer que le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba sera totalement levé, que les relations s'amélioreront et que les deux pays rétabliront toutes leurs activités économiques dans leur intérêt mutuel.

Tandis que nous œuvrons à la consolidation du multilatéralisme, je voudrais rappeler à tous l'appel lancé par le Président pour l'intensification de nos efforts en faveur de l'inclusion de tous. C'est pourquoi, plutôt que de travailler séparément, nous devons nous unir pour défendre une culture de la coopération plus forte permettant d'améliorer le bien-être de tous les citoyens du monde et de mettre un terme aux souffrances du peuple cubain.

Enfin, la Namibie considère que le peuple cubain fait partie de sa famille. Malgré tous les défis que le peuple cubain a dû affronter et surmonter pendant toutes ces années, il reste un peuple résilient et, comme beaucoup d'autres nations dans cette salle, Cuba a joué un rôle de premier plan pour contribuer à la liberté et à l'indépendance de mon propre pays. Plus important encore – et, encore une fois, comme bien d'autres États Membres présents dans cette salle – Cuba n'a ménagé aucun effort pour favoriser le bien-être de millions de personnes dans le monde, que ce soit par le biais de son aide désintéressée dans tant de situations marquées par les catastrophes naturelles ou l'adversité, ou par ses progrès scientifiques et technologiques, son appui en matière de formation et de renforcement des capacités pour la communauté internationale et ses

professionnels de la santé dans un grand nombre de pays en développement.

Imaginez tous les autres bienfaits dont les peuples des États-Unis et de Cuba, ainsi que le reste du monde, pourraient jouir si nous pouvions consacrer nos énergies à une coopération et à une interaction constructives. Cela ne pourra arriver que lorsque ce blocus injuste sera levé. C'est dans ce contexte que, au nom de la défense du droit international et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, ma délégation votera pour le projet de résolution. Nous exhortons tous les États Membres à soutenir le peuple cubain.

M. Ahmed (Égypte) (*parle en arabe*) : L'Égypte s'associe aux déclarations faites par l'Observateur permanent de la Palestine et les représentants de la Tunisie, de l'Azerbaïdjan et de l'Ouganda, respectivement au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe des États d'Afrique, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de coopération islamique (voir A/74/PV.27).

Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour son rapport sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (A/74/91/Rev.1).

Je réaffirme la ferme position de l'Égypte en faveur du peuple et du Gouvernement cubains, car les mesures unilatérales imposées par l'intermédiaire de ce blocus sur ce pays ont des effets négatifs directs sur des secteurs économiques essentiels et ont de graves répercussions sur le bien-être socioéconomique du peuple cubain. Ce blocus entrave l'accès à la nourriture, aux médicaments, à l'éducation et à la technologie de pointe.

Dans le même ordre d'idées, l'Égypte souligne l'importance du respect des principes du multilatéralisme, de la Charte des Nations Unies et du droit international, et la nécessité de respecter les nombreuses résolutions de l'Assemblée sur la question qui ont été adoptées à une écrasante majorité. Nous réaffirmons également que le maintien du blocus, qui dure depuis plus de cinq décennies, ne dissuadera jamais la communauté internationale d'appeler encore et encore à la levée de mesures qui sont contraires au droit international.

Pour terminer, l'Égypte demande la levée totale et immédiate du blocus imposé à Cuba et la possibilité pour le peuple cubain d'atteindre les objectifs de développement durable.

M. Arreaza (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela se félicite de la convocation de la présente séance plénière pour examiner une question à laquelle ma délégation attache une importance particulière – la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Le fait que nous ayons envoyé une délégation spéciale au plus haut niveau, dirigée par le Ministre des relations extérieures, témoigne de l'importance que le Président de la République bolivarienne du Venezuela, M. Nicolás Maduro Moros, attache au débat et au vote sur ce projet de résolution juste et légitime (A/74/L.6). Nous sommes ici pour soutenir Cuba alors que le Gouvernement des États-Unis a durci le blocus criminel qu'il impose à son noble peuple depuis près de 60 ans. Mais nous sommes également dans cette salle en ces temps agités à l'échelle mondiale pour rappeler l'urgence qu'il y a pour tous les États Membres à renforcer le multilatéralisme et le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies en exigeant la fin de toutes les formes de mesures coercitives unilatérales imposées en violation du droit international.

Nous remercions également le Secrétaire général António Guterres d'avoir présenté le rapport publié sous la cote A/74/91/Rev.1 et nous offrons nos salutations les plus chaleureuses et notre respect à S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de la République de Cuba, qui assiste avec nous à cette séance, ainsi qu'à sa délégation tout entière. Je tiens à l'assurer que, quels que soient les obstacles auxquels nous serons confrontés, aucun acte de la bureaucratie américaine ne pourra empêcher Cuba et le Venezuela de continuer à se battre et à vaincre ensemble. Nous sommes en train de gagner. Nous sommes aujourd'hui présents dans cette salle et nous nous tiendrons toujours aux côtés de Cuba.

Notre délégation s'associe également à la déclaration faite par les délégations de l'État de Palestine et de la République d'Azerbaïdjan, respectivement au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés (voir A/74/PV.27).

Pour la 28^e année consécutive, l'Assemblée générale, l'organe le plus démocratique de l'Organisation, appelle à la levée du blocus économique, commercial et financier qui vise non seulement à restreindre le droit au développement du peuple cubain héroïque, mais aussi à promouvoir un changement anticonstitutionnel

de gouvernement dans la République sœur socialiste et révolutionnaire de Cuba – le pays de Martí et de Fidel. Ils n'ont pas atteint cet objectif politique, et ils ne l'atteindront jamais. Le peuple cubain est déterminé à exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et, ainsi, à définir librement son système politique, économique, social et culturel, comme l'énonçait le commandant Hugo Chávez, dans une lettre adressée à l'Assemblée générale en septembre 2011, lorsqu'il évoquait le blocus contre Cuba :

« La communauté internationale ayant épuisé tous ses arguments de bon sens, force est de croire que cet acharnement contre la révolution cubaine est le résultat de l'orgueil impérial face à la dignité et au courage manifestés par le peuple cubain insoumis qui a pris la décision souveraine de diriger son propre destin et de lutter pour son bonheur » (A/66/PV.29, p. 5).

Cet appel quasi universel n'est rien d'autre qu'un signe de l'engagement ferme des États Membres de l'Organisation des Nations Unies en faveur des principes consacrés dans sa Charte fondatrice, qui comprend les principes d'égalité souveraine et d'indépendance politique des États, ainsi que la non-intervention dans les affaires intérieures. Cet appel à répétition a toutefois été ignoré avec le mépris total de ceux dont les actions violent systématiquement le droit international en toute impunité.

Le Venezuela exige la cessation du terrorisme économique et financier, l'arrêt de la guerre non conventionnelle aux conséquences mortelles menée contre le peuple de la République de Cuba et désormais, il faut le dire, contre le peuple de la République bolivarienne du Venezuela. Les relations internationales ne devraient pas être gouvernées par l'intolérance politique. Seules des élites dirigeantes non civilisées et quasi primitives peuvent utiliser l'asphyxie économique comme arme de destruction massive pour imposer leurs préférences politiques aux pays souverains en infligeant des souffrances généralisées à leurs populations. À tous les égards, il s'agit d'une pratique criminelle. De fait, elle se range sans l'ombre d'un doute dans la catégorie des crimes contre l'humanité. C'est une punition collective qui découle des caprices et de l'arrogance de ceux qui se croient supérieurs et maîtres du monde. À ce propos, Cuba a montré, par son admirable résistance, qu'ils n'étaient ni supérieurs ni maîtres du monde. Tôt ou tard, ils devront compenser le peuple cubain pour les

souffrances infligées et les conséquences incalculables de leurs politiques brutales et arbitraires.

La politique de siège imposée à Cuba est le système le plus injuste, le plus sévère et le plus long de mesures coercitives unilatérales appliquées contre un peuple dans l'histoire moderne, et son coût humain est incommensurable. Le blocus imposé à Cuba est l'exemple le plus emblématique de la perversité des actions unilatérales ayant des effets extraterritoriaux forcés, non pas par sa durée et son intensité, mais par l'héroïsme et la créativité dont le peuple cubain et sa révolution ont fait preuve en y faisant face avec une dignité et un courage sans égal. Et nous devons également dire qu'il est emblématique puisqu'il est appliqué depuis presque 60 ans avec ténacité, et pourtant le pays le plus puissant de la planète a non seulement échoué dans tous les objectifs politiques qu'il a énoncés il y a 59 ans, mais il a, au contraire, renforcé l'unité nationale et les racines communes du peuple cubain et il a consolidé le soutien populaire pour ses responsables ainsi que sa révolution historique aux yeux des nouvelles générations.

Les tentatives de priver le peuple cubain d'un accès à la santé, à l'éducation, au logement et à la nourriture – et la tentative de lui refuser ses droits sociaux fondamentaux – ont eu des conséquences humaines directes et cruelles. Ce blocus, qui s'est durci avec l'actuel Gouvernement américain, provoque des millions de dollars de pertes, notamment dans le tourisme, le secteur bancaire, le commerce et les investissements étrangers. Il touche également le secteur financier par le harcèlement et les menaces dont font l'objet les institutions financières et les banques du fait de transactions parfaitement légales avec le Gouvernement cubain, et il conduit à un phénomène de respect excessif des règles, compte tenu de son effet intimidant sur les milieux d'affaires internationaux.

Les effets extraterritoriaux de ces politiques arbitraires affectent également tous les pays ou entités qui veulent maintenir – d'une manière légale et souveraine – des relations économiques, commerciales ou financières avec Cuba. Il ne s'agit pas, comme le prétend le Gouvernement américain, d'une question bilatérale ou d'un blocus imposé uniquement à Cuba. Il s'agit d'une politique globale qui touche l'ensemble de la communauté internationale, en violation de toutes les règles du droit international, voire du système commercial multilatéral lui-même et de la nature même de l'Organisation mondiale du commerce. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique n'a aucune

autorité sur la souveraineté des États, et ses tentatives visant à transformer les législations nationales en législations universelles sont totalement fallacieuses.

Malgré le blocus qui lui est imposé, tout au long de son histoire révolutionnaire, Cuba a non seulement développé un système solide de protection sociale et garantissant le développement humain sur son territoire, mais elle a aussi fait preuve d'un esprit de solidarité en fournissant – malgré les difficultés économiques et dans le cadre de la coopération Sud-Sud – une aide et une assistance technique désintéressée aux peuples frères du monde en développement, notamment en matière de santé, d'éducation et de sport. Il y a à peine une semaine, nous avons célébré le dix-neuvième anniversaire de la signature de l'accord de coopération entre Cuba et le Venezuela. Grâce à la solidarité internationale, au talent, à la formation et à l'intégrité des Cubains, des millions de vies ont été sauvées et des millions de familles vénézuéliennes mènent aujourd'hui une vie plus heureuse et plus épanouie – avec une meilleure éducation, une meilleure culture et de meilleures valeurs. Nous nous souvenons des paroles du commandant Fidel Castro, qui a déclaré que la solidarité ne consiste pas à partager ce qui nous reste, mais à partager le peu que nous avons.

Nous insistons sur le fait que le blocus est une politique anachronique, sans fondement éthique ou juridique au XXI^e siècle, qui visait à isoler Cuba. Il est évident que cette politique a échoué, au même titre que le coup d'État perpétré contre le Président Maduro au Venezuela. Au contraire, du fait de son mépris de l'opinion publique mondiale et du non-respect des résolutions adoptées année après année par l'Assemblée générale, entre autres actions unilatérales, c'est bien le Gouvernement américain qui s'est isolé de la communauté internationale, comme on peut le voir dans de nombreux domaines de la coexistence internationale.

Par exemple, aujourd'hui, Washington cherche à faire revivre l'ancienne et tristement célèbre doctrine de Monroe datant de 1823, celle de l'Amérique pour les Américains, ou plutôt pour les Nord-américains, selon laquelle notre région – l'Amérique latine et les Caraïbes – est l'arrière-cour des États-Unis, et selon laquelle nos peuples doivent renoncer à leur indépendance et à leur droit à disposer d'eux-mêmes. L'Amérique latine et les Caraïbes ne sont pas et ne seront jamais l'arrière-cour d'aucun empire – nous sommes des peuples libres, qui résistent encore et toujours. Avec Cuba au premier plan, nous sommes une

zone de paix, ce qui témoigne du caractère irrévocable de notre liberté et de notre indépendance. Notre destin est l'Union bolivarienne, et non l'annexion prônée par la doctrine de Monroe.

Le multilatéralisme est plus qu'une action conjointe. Il s'agit de l'outil le plus puissant et le plus légitime, non seulement pour le règlement pacifique des conflits, mais aussi pour la promotion de la coopération internationale et de la compréhension entre les peuples, sur la base du respect mutuel et d'une valeur fondamentale des relations internationales – la tolérance. C'est pourquoi, aujourd'hui, face à la tendance croissante à l'unilatéralisme, le Venezuela réaffirme son ferme engagement en faveur d'un multilatéralisme inclusif et démocratique qui nous permettra d'avancer inéluctablement et efficacement vers un monde de paix et de prospérité.

Nous espérons qu'un jour, l'élite du monde des affaires qui gouverne à Washington rectifiera le tir et démontrera clairement l'engagement des États-Unis en faveur du multilatéralisme et de la légalité internationale, en éliminant et en levant cet ensemble de mesures coercitives et le blocus imposé à Cuba, qui touchent un tiers de pays au sein de la communauté internationale – un tiers de l'humanité. En attendant cette rectification – qui, espérons-le, se produira –, il incombe à l'ONU de mettre un terme aux tentatives de domination des États-Unis, en faisant respecter la Charte, ainsi que les buts et principes qui y sont énoncés, et en préservant l'existence même de l'Organisation.

Dans ce contexte, le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui fait l'objet d'un consensus quasi universel et qui sera mis aux voix pour la vingt-huitième année consécutive, revêt une importance fondamentale. Toutefois, le Venezuela demande, le plus respectueusement possible, que tous les organes de l'ONU, notamment son Secrétariat, le Conseil de sécurité et son système des droits de l'homme, fassent preuve de plus de fermeté, de courage et de rigueur, non seulement pour dénoncer les mesures unilatérales arbitraires ou celles déguisées comme étant des mesures unilatérales collectives, mais aussi pour proposer et prendre des mesures et des décisions concrètes afin de mettre fin à ces politiques inhumaines, qui bafouent totalement la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies et par conséquent, constituent également un affront à l'Organisation des Nations Unies, en entravant son action et la réalisation de ses nobles objectifs. Comme le disait souvent l'apôtre de l'indépendance

de Cuba, José Martí : « Faire est la meilleure façon de dire ». Nous devons passer à l'action avec courage.

En tant que membre responsable de la communauté internationale, la République bolivarienne du Venezuela voudrait conclure son intervention en annonçant qu'elle votera une fois de plus pour le projet de résolution A/74/L.6, qui confirme la nécessité de lever le blocus imposé à Cuba, tout en exigeant que les États-Unis d'Amérique respectent les dispositions de la résolution, une fois adoptée, et la volonté indéniable de l'Assemblée générale, en vertu de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, adoptée le 24 octobre 1970 (résolution 2625 (XXV), annexe).

Il est temps d'écouter et de prendre en compte les appels de l'immense majorité, non seulement des États Membres, mais aussi des peuples du monde qui, à l'unisson, exigent la levée immédiate et définitive de ce blocus anachronique et inhumain imposé à Cuba. Il est temps de mettre un terme à la politique de deux poids, deux mesures dans les relations internationales. Il y a près de 200 ans, notre libérateur, Simón Bolívar, prophétisait : « Les États-Unis d'Amérique semblent destinés par la Providence à accabler l'Amérique de misères au nom de la liberté ». Par conséquent, nous affirmons que le moment est venu de mettre fin à la folie impérialiste de ce pays et de l'empêcher de continuer à accabler l'humanité de misères sur la base de l'intolérance, au nom d'une conception fautive et tordue de la liberté.

Ensemble, les États et les peuples du monde, unis dans la défense de la paix et de la Charte des Nations Unies, nous triompherons, mais seulement si nous agissons dans l'unité et ensemble.

M^{me} Williams (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : Saint-Kitts-et-Nevis souhaite ajouter sa voix à ce débat extrêmement important sur le point 39 de l'ordre du jour relatif à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui touche au cœur même du droit international, des principes de souveraineté et de non-intervention, et au renforcement du rôle de l'ONU dans les affaires internationales.

Saint-Kitts-et-Nevis entretient d'excellentes relations avec les États-Unis d'Amérique. Toutefois, nous sommes dans cette salle aujourd'hui pour apporter notre appui au projet de résolution A/74/L.6. Par

conséquent, ma délégation s'associe aux déclarations qui ont été prononcées hier par l'observateur de l'État de Palestine et les représentants de l'Azerbaïdjan et de la Grenade au nom, respectivement, du Groupe des 77 et de la Chine, du Mouvement des pays non alignés et de la Communauté des Caraïbes (voir A/74/PV.27).

Dans sa contribution au rapport du Secrétaire général sur cette question (A/74/91/Rev.1), Saint-Kitts-et-Nevis considère extrêmement regrettable que les États-Unis s'emploient à redoubler d'agressivité envers Cuba sur le plan économique et réaffirme sans équivoque son opposition au maintien de ce blocus injuste, qui continue à être source de nombreuses difficultés économiques pour le peuple cubain. Cuba est un proche allié de Saint-Kitts-et-Nevis, et a contribué au développement économique et social de notre pays, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de la santé. C'est une preuve que Cuba pourrait faire davantage sur le plan international si le blocus était levé. Le blocus représente un obstacle majeur aux efforts déployés par Cuba pour atteindre les objectifs de développement durable.

Le blocus économique et financier constitue un fardeau pour nos frères et sœurs à Cuba. Ses effets négatifs sur l'économie de ce petit État insulaire en développement sont très profonds et injustes pour le peuple cubain. Durant cette période d'une importance décisive pour les efforts visant à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, aucun pays ne doit être laissé de côté. C'est une période placée sous le signe de la coopération internationale et de la mobilisation des ressources pour joindre nos efforts afin de relever cet immense défi. C'est la raison pour laquelle Saint-Kitts-et-Nevis appelle une fois de plus les États-Unis d'Amérique à lever le blocus imposé à Cuba.

Le fait que la majorité des États Membres vote traditionnellement pour ce projet de résolution annuel sur ce sujet reflète le sentiment prédominant, à savoir que le blocus est injustifié à tous les niveaux. Nous exhortons tous les États membres à respecter le caractère sacré de l'Assemblée générale et des décisions qu'elle prend, au risque de porter atteinte au bon fonctionnement du système des Nations Unies.

Même si Saint-Kitts-et-Nevis continue d'entretenir des relations amicales avec les États-Unis d'Amérique et Cuba, ma délégation espère que les deux pays, Cuba et les États-Unis d'Amérique, parviendront à améliorer leurs relations et à engager un processus de partenariat et de coopération. Nous avons beaucoup à apprendre les

uns des autres, mais le blocus demeure un obstacle à ce processus. C'est pourquoi Saint-Kitts-et-Nevis appuie le projet de résolution A/74/L.6 et votera pour celui-ci. Chaque année, nous appelons les deux pays à trouver un terrain d'entente pour permettre à la communauté internationale tout entière de sortir de l'impasse actuelle, mais chaque année, très peu de mesures sont prises. Il faut des changements tangibles. Nous invitons les États-Unis à mettre définitivement un terme au blocus injuste imposé à Cuba.

M^{me} Craft (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Chaque année depuis 28 ans, l'Assemblée générale vote sur un projet de résolution exhortant les États-Unis à lever leur blocus économique imposé à Cuba. Pour la vingt-huitième fois, le projet de résolution sera probablement adopté presque à l'unanimité. Mon gouvernement, et peut-être quelques autres, s'y opposeront.

Comme tout autre pays, nous avons le droit de choisir les pays avec lesquels nous avons des échanges commerciaux. Tel est notre droit souverain. Il est donc inquiétant la communauté internationale, au nom de la protection de la souveraineté, continue de contester ce droit. Mais ce qui est encore plus inquiétant, c'est que chaque année, cet organe entérine l'affirmation selon laquelle le régime cubain n'a d'autre choix que de maltraiter son propre peuple en réponse au blocus. Cette affirmation a été formulée explicitement et implicitement au cours des dernières 24 heures.

Aujourd'hui, j'aimerais donc poser une question simple : la politique des États-Unis force-t-elle le régime cubain à violer les droits fondamentaux de son propre peuple? L'analyse de cette question ne nécessite pas de longs discours – et je promets que cette déclaration ne sera pas longue –, car notre objectif est de révéler la vérité, et non de l'embrouiller.

Néanmoins, nous devons citer nommément les atteintes dont est victime le peuple cubain – des atteintes qui vont à l'encontre de la Déclaration universelle des droits de l'homme – signée par Cuba – et nous demander si le régime cubain a été forcé de les perpétrer. L'article 9 de la Déclaration dispose que « nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé ». Selon certaines informations, 50 000 journalistes, militants et autres personnes ont fait l'objet d'arrestations arbitraires à Cuba depuis 2010. Pas plus tard qu'en octobre dernier, le défenseur des droits de la personne, José Daniel Ferrer García, et d'autres militants ont été arrêtés sur la base de fausses accusations. On ne

sait pas ce qu'il est advenu de M. Ferrer depuis lors. Notre blocus n'oblige pas le régime cubain à arrêter des journalistes indépendants et des défenseurs des droits de la personne sans raison valable. Il s'agit d'un choix librement consenti.

L'article 4 dispose que « nul ne sera tenu en [...] servitude ». À Cuba, les médecins sont détachés à l'étranger, où ils sont dépouillés de leur passeport, surveillés par des membres des forces de sécurité cubaines, tenus de travailler sans relâche et obligés de remettre au Parti communiste tous leurs revenus, sauf quelques dollars. Notre blocus n'oblige pas le régime cubain à imposer ces conditions à des femmes et des hommes qui se sont engagés à soigner les malades. Il s'agit d'un choix librement consenti.

L'article 23 reconnaît à chaque personne le droit au libre choix de son travail. À Cuba, le secteur privé fait souvent l'objet de saisies arbitraires de biens, de suspensions de licences d'exploitation et de demandes de pots-de-vin. Notre blocus ne force pas le régime cubain à réprimer les efforts des entrepreneurs ou à pousser des femmes et des hommes à quitter le secteur d'activité qu'ils ont choisi. Il s'agit d'un choix librement consenti.

L'article 19 garantit le droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre les informations par quelque moyen d'expression que ce soit. Mais à Cuba, tous les partis politiques, à l'exception du Parti communiste, sont interdits, les militants politiques sont réduits au silence et les médias sont entièrement contrôlés par l'État. Notre blocus n'oblige pas le régime cubain à surveiller ou à museler ceux qui réclament une vie meilleure pour eux-mêmes et leur famille. Il s'agit d'un choix librement consenti.

Tout choix implique la responsabilité. Mais jusqu'à présent, le régime cubain a tout fait pour se dérober à cette responsabilité – la responsabilité de ses décisions économiques destructrices, de sa répression de la diversité politique et de son déni des droits civils et politiques. Ce n'est pas le type de régime dont on s'attend à ce qu'il assume ses responsabilités. Au niveau national, il refuse de soulager les souffrances de son propre peuple, en refusant d'importer les produits agricoles et médicaux autorisés chaque année par les États-Unis, à hauteur de centaines de millions de dollars. À l'étranger, il collabore avec l'ancien régime de Maduro, en provoquant une crise économique et humanitaire qui s'étend au-delà des frontières du

Venezuela. Cuba contribue activement à l'instabilité régionale. Ses dirigeants n'assumeront jamais la responsabilité de leurs actes.

Mais si le régime ne veut pas agir de manière responsable, l'Assemblée générale peut le faire. Nous pouvons parler franchement de ce que fait le régime cubain et de ce dont il est responsable, car c'est l'engagement en faveur de la vérité qui est en jeu dans le contexte actuel. Si nous ne faisons rien, alors que nous connaissons la vérité, la colère serait justifiée. Mais à vrai dire, l'inaction susciterait encore plus de tristesse que de colère. Il est en effet triste de voir l'avenir de 11 millions de Cubains assombri par les choix faits spécifiquement par leurs dirigeants, en toute connaissance de cause.

Je reviens donc à ma question. Ma réponse est que les États-Unis ne sont pas responsables des atteintes incessantes du régime cubain à l'encontre de son peuple. Nous n'acceptons pas la responsabilité de ces atteintes et nous ne l'accepterons jamais. Nous voterons contre le projet de résolution A/74/L.6.

En notre qualité de membres de l'Assemblée, il est de notre responsabilité première, en tant que dirigeants, de défendre les sans-voix, tout particulièrement les Cubains, aujourd'hui. Nous devrions avoir honte de refuser d'élever notre voix pour défendre la leur.

M^{me} Mose (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'État observateur de Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/74/PV.27).

Ma délégation tient en outre à faire les observations suivantes à titre national et en solidarité avec Cuba dans le cadre des débats sur le projet de résolution A/74/L.6, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Ma délégation souhaite tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son rapport sur cette question précise (A/74/91/Rev.1). Les Îles Salomon remercient également Cuba pour les relations bilatérales solides qu'entretiennent nos deux pays et, en particulier, pour l'aide apportée par Cuba à notre peuple en matière de formation des étudiants des Îles Salomon dans le domaine médical.

Toutefois, nous regrettons que le blocus imposé à Cuba, qui dure depuis près de six décennies, reste en vigueur. Au cours de l'année écoulée, en raison

du durcissement des mesures prises au titre du blocus, Cuba a dû faire face à de graves difficultés sur le plan économique, ce qui prive les Cubains de ressources financières. Ceux-ci se voient même refuser l'approvisionnement en carburant nécessaire non seulement pour le développement, mais aussi pour les moyens de subsistance quotidiens du peuple cubain.

Les Îles Salomon réitèrent leur position et demandent la levée du blocus imposé à Cuba. Nous appelons au rétablissement de relations amicales entre Cuba et les États-Unis au nom de la paix et conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies, aux buts et aux principes qui y sont énoncés.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis, en premier lieu, de souhaiter chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de la République de Cuba. Nous accueillons également avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (A/74/91/Rev.1).

Nous tenons également à souligner que la République de Guinée équatoriale s'associe pleinement aux déclarations faites par les représentants de la Tunisie et de l'Azerbaïdjan et par l'observateur de l'État observateur de Palestine au nom, respectivement, du Groupe des États d'Afrique, du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/74/PV.27). Néanmoins, nous souhaitons ajouter les observations suivantes à titre national.

Conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international, sur lesquelles s'aligne notre propre politique étrangère, le Gouvernement équato-guinéen continue et continuera à défendre les principes de l'égalité souveraine et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. En vertu de ces principes et du droit international, ainsi que des excellentes relations bilatérales que nous entretenons avec Cuba, la République de Guinée équatoriale n'a adopté aucune législation ou mesure visant à imposer un blocus économique, commercial ou financier unilatéral à Cuba.

Par ailleurs, convaincus du droit des États souverains de choisir leur système politique, économique, culturel et social pour répondre aux aspirations collectives de leur peuple, nous avons réitéré, dans nos déclarations et notre vote pour la résolution 73/8 et pour les résolutions précédentes, le besoin impératif de lever immédiatement et sans

condition les mesures unilatérales prises à l'encontre de Cuba, pays ami profondément touché et lésé par les sanctions économiques, commerciales et financières imposées par les États-Unis, autre pays avec lequel nous entretenons de bonnes relations. Nous saisissons donc cette occasion pour exhorter ces deux États à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin au blocus et à l'isolement économique de Cuba, auxquels Cuba est soumis depuis de nombreuses années et qui continuent aujourd'hui à entraver le développement du pays et à faire souffrir le peuple cubain. Nous souhaitons que ces deux pays normalisent leurs relations dans tous les domaines, dans l'intérêt de leurs populations.

Pour terminer, nous tenons à exprimer notre profonde préoccupation et notre ferme condamnation quant au fait que de telles mesures unilatérales entravent le développement économique d'un pays en développement. Dans le même ordre d'idées, la délégation cubaine a également dénoncé et démontré dans cette salle que le blocus imposé à son pays a entravé la mise en œuvre du plan national de développement économique et social, ainsi que la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. L'appui quasi unanime à la résolution 73/8 démontre que le blocus est universellement considéré comme injuste et contraire aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Au niveau national, notre position a été et demeure claire sur cette question. Nous poursuivrons sur cette voie en appuyant la République sœur de Cuba et en votant une fois de plus pour le projet de résolution (A/74/L.6).

M. Mero (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : La Tanzanie s'associe aux déclarations faites par l'observateur de l'État de Palestine et les représentants de la Tunisie et de l'Azerbaïdjan au nom, respectivement, du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/74/PV.27).

En 2015, le monde a salué la décision historique et capitale prise par les États-Unis d'Amérique et la République de Cuba de rétablir leurs relations diplomatiques. Pour la plupart d'entre nous, cela marquait le début d'une coexistence harmonieuse caractérisée par de grandes attentes et de grands espoirs. Toutefois, à mesure que le temps passe, nous sentons que ces espoirs s'amenuisent parce que les efforts visant à lever le blocus, qui a condamné le peuple cubain à

de nombreuses années de souffrance, s'estompent. Il est désormais important pour nous tous de prendre conscience que les sanctions imposées dans le cadre du blocus sont injustes et qu'elles ont soumis l'économie de Cuba à un blocus inacceptable qui rend la plupart des interventions politiques pratiquement inefficaces.

Ma délégation exhorte la communauté internationale à demander la levée des sanctions unilatérales imposées à Cuba. Voilà bien trop longtemps que ce pays est soumis à des sanctions qui nuisent à sa population, en particulier les groupes les plus vulnérables tels que les femmes, les enfants et les personnes âgées.

Avant ce blocus, les États-Unis et Cuba étaient des partenaires commerciaux naturels. Il n'y a aucune raison de croire que, si le blocus était levé, le partenariat commercial entre les deux nations ne se développerait pas de nouveau immédiatement. Ma délégation estime que la levée des sanctions et le renforcement des liens entre les deux pays au moyen des échanges et du commerce amélioreront la qualité de vie des Cubains et des Américains. La levée du blocus est un investissement dans le progrès économique et dans un avenir meilleur pour les deux pays qui ont dès lors l'obligation morale de s'efforcer d'y parvenir.

Enfin, nous espérons que le pouvoir de la raison et les moyens diplomatiques permettront de lever totalement le blocus imposé à Cuba et de lancer une nouvelle ère de coopération.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait remercier le Secrétaire général de son rapport (A/74/91/Rev.1).

Nous nous associons également aux déclarations qui ont été faites par l'observateur de l'État observateur de Palestine et le représentant de l'Azerbaïdjan au nom, respectivement, du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés (voir A/74/PV.27).

Tout d'abord, nous voudrions saluer la présence parmi nous du Ministre des relations extérieures de la République de Cuba, S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, et de sa délégation.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est l'une des questions les plus importantes inscrites à l'ordre du jour de l'ONU et l'une de celles qui suscitent le plus d'attention, étant donné qu'elle incarne la raison d'être et l'objet même de notre Organisation, ainsi que les défis qui la menacent. Le blocus imposé à

Cuba est illégal. Le blocus imposé à Cuba est injuste. Le blocus imposé à Cuba est immoral. Ce blocus constitue une violation des buts et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des droits économiques et sociaux du peuple cubain.

Je voudrais rappeler certains passages de la déclaration spéciale du cinquième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, publiée le 25 janvier 2017, concernant la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement d'Amérique latine et des Caraïbes ont réaffirmé « leur rejet le plus ferme des mesures économiques coercitives non conformes au droit international, notamment toutes les mesures unilatérales appliquées pour des raisons politiques contre des pays souverains, qui portent atteinte au bien-être de leurs peuples et visent à les empêcher de décider, de leur plein gré, de leurs systèmes politiques, économiques et sociaux ».

Je sais que la présente séance de l'Assemblée générale est suivie dans les foyers, dans les universités et dans les lieux de travail de tous les Cubains. C'est à elles et à eux que je voudrais rendre un hommage sincère et transmettre mes salutations révolutionnaires. Cette séance est un signe de la solidarité du monde envers Cuba. Le blocus est réel. Il a des incidences négatives sur la coopération internationale, la santé, l'alimentation, l'éducation et la culture à Cuba. Il porte atteinte à son commerce extérieur, à ses investissements étrangers, à la construction, au tourisme, aux transports, à l'aéronautique civile et à l'industrie sucrière.

Mais la séance d'aujourd'hui est bien plus qu'un témoignage de solidarité envers Cuba. Il s'agit d'une séance de remerciements pour la solidarité immense, merveilleuse et exemplaire de Cuba envers tous les peuples du monde. Lorsque le racisme et le colonialisme asservissaient nos frères en Afrique, Cuba était là. Lorsque l'analphabétisme sévissait parmi beaucoup de nos peuples, Cuba était là. Lorsque Ebola, le paludisme et d'autres maladies ont attaqué les plus pauvres de notre planète, la solidarité cubaine était là. Lorsque les ouragans ont frappé nos frères des Caraïbes, la solidarité cubaine était là. Lorsque les tremblements de terre ont frappé nos frères en Asie, la solidarité cubaine était là.

À cette occasion, je voudrais rappeler les propos de Nelson Mandela, qui nous a dit :

« Le peuple cubain occupe une place spéciale dans le cœur des peuples d'Afrique. Les internationalistes cubains ont apporté une contribution à l'indépendance, à la liberté et à la justice en Afrique. Une contribution sans précédent, par ses principes et par son caractère désintéressé ».

Je voudrais également rendre hommage aux quelque 30 000 professionnels de la santé cubains qui apportent leur assistance dans 85 pays à travers le monde. Comme l'a déclaré le Président Evo Morales, ils partagent le peu qu'ils ont et le font de manière désintéressée. Ils n'ont jamais demandé à qui que ce soit des concessions minières, pétrolières ou forestières en échange de leur solidarité et de leur soutien.

Aujourd'hui, nous ne parlons pas seulement de Cuba, nous parlons aussi du système multilatéral dans son ensemble qui est menacé. Le multilatéralisme fait l'objet d'attaques délibérées et planifiées. Nous en sommes témoins en ce qui concerne l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, la Cour pénale internationale, le Conseil des droits de l'homme, les accords sur la dénucléarisation et le désarmement. Nous sommes témoins d'actions militaires unilatérales, de menaces d'usage de la force contre des États Membres et d'un recours massif aux sanctions coercitives unilatérales. Que devons-nous faire? Lutter pour défendre le système multilatéral. Lutter pour défendre l'Organisation des Nations Unies. Lutter pour défendre le droit international. Lutter pour les buts et les principes qui nous unissent en tant que communauté internationale.

Nous ne votons pas seulement contre le blocus économique, commercial et financier à la présente séance. Nous votons pour l'espoir, pour la merveilleuse possibilité de rendre le monde plus juste. La Bolivie joint sa voix à celle du monde : elle demande, réclame et exige la levée du blocus.

M. Ke (Cambodge) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter chaleureusement la bienvenue à cette séance très importante à S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de la République de Cuba. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé sur la question dont nous sommes saisis (A/74/91/Rev.1).

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par l'observateur de l'État observateur de Palestine et

les représentants de l'Azerbaïdjan et de Singapour au nom, respectivement, du Groupe des 77 et de la Chine, du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/74/PV.27).

Le Cambodge votera pour le projet de résolution A/74/L.6, portant sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Le Cambodge s'associe à l'écrasante majorité des États Membres pour exhorter les États-Unis d'Amérique à lever cette mesure économique unilatérale qui porte atteinte aux conditions de vie et aux droits du peuple cubain et entrave l'action menée par le Gouvernement cubain pour atteindre ses objectifs commerciaux, économiques et de développement.

Alors que la communauté internationale œuvre à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les délais fixés, il est primordial que les pays renforcent leurs liens économiques, commerciaux et financiers grâce à une coopération et des échanges approfondis. De cette façon, ils pourront réaliser leur ambition commune de développement, en ne laissant personne de côté. Dans ce contexte, tous les pays doivent s'engager pleinement à promouvoir le commerce mondial et à éliminer tout traitement préférentiel et tous les obstacles au commerce. C'est grâce au respect de la Charte des Nations Unies et des principes d'égalité, de multilatéralisme et de coopération amicale entre les États que la communauté mondiale prospérera. Il appartient au peuple de tout pays de décider de la façon dont il entend mener ses affaires intérieures. C'est lui qui peut légitimement décider de son destin en accord avec sa culture, ses traditions, son histoire et ses circonstances nationales, sans ingérence ni pressions extérieures.

Le Cambodge et Cuba entretiennent des relations bilatérales de longue date. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée pour remercier Cuba de l'aide et du soutien généreux qu'elle a apportés au Cambodge, en particulier dans le secteur de la santé.

J'aimerais terminer en soulignant qu'un dialogue ouvert, amical et constructif entre les États-Unis et Cuba est important si l'on veut régler ce problème de longue date. Nous sommes convaincus qu'un tel dialogue pourrait conduire à la normalisation de la coopération bilatérale entre ces deux pays voisins. Il est temps de mettre fin sans plus tarder aux sanctions unilatérales contre Cuba.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue au Ministre des relations extérieures de la République de Cuba.

Nous sommes aujourd'hui témoins de l'approche expansionniste et arrogante d'un certain Gouvernement, qui représente la plus grande menace et le plus important défi pour la paix et la sécurité mondiales. Le recours toujours plus fréquent à des mesures coercitives unilatérales, associé à une politique étrangère interventionniste, erronée et à courte vue, est l'un des symptômes les plus clairs de l'unilatéralisme. Les embargos unilatéraux et les sanctions coercitives, qui figurent parmi les moyens utilisés pour réaliser des objectifs nationaux, ont une incidence très négative sur la promotion de la paix régionale et internationale. Ils constituent des obstacles fondamentaux non seulement à l'instauration d'un monde pacifique et prospère, mais aussi à l'établissement d'un ordre international juste et équitable, condition préalable indispensable au développement durable.

Les sanctions et le blocus inhumains imposés à Cuba par les États-Unis depuis près de 60 ans représentent le système de mesures unilatérales le plus injuste et le plus prolongé jamais appliqué à l'encontre d'un pays. Ces mesures agressives constituent une violation flagrante des normes et principes qui sous-tendent l'ordre des relations internationales. Aucun citoyen cubain ni secteur de l'économie n'est à l'abri des effets négatifs de cette politique unilatérale, qui entrave le développement que chaque pays est en droit d'édifier de façon souveraine.

Au cours de l'année écoulée, le durcissement du blocus est resté l'axe central de la politique menée par le Gouvernement des États-Unis à l'égard de Cuba, les effets de son application extraterritoriale se faisant de plus en plus sentir. Nous avons malheureusement constaté que le Département d'État des États-Unis a, à diverses reprises, élargi sa liste d'entités associées à Cuba qui sont soumises à des restrictions en vertu de la réglementation relative au blocus. Cette mesure a causé un dommage considérable à l'économie du pays en raison de ses effets dissuasifs pour les milieux d'affaires internationaux. En fait, les États-Unis sont des enragés des sanctions unilatérales face aux États qui ne se soumettent pas à leurs politiques contradictoires et expansionnistes ou refusent de les suivre.

De fait, l'Iran et Cuba paient le prix de leur résistance et de leur indépendance face à la politique colonialiste américaine. Depuis le triomphe de la révolution islamique il y a 40 ans, l'Iran a fait l'expérience de sanctions illégales de la part des États-Unis. Au cours des quatre dernières décennies, les États-Unis ont imposé au peuple iranien des mesures coercitives unilatérales toujours plus restrictives, à tel point que l'Administration actuelle, piétinant toutes les normes établies, en est venue à viser l'importation de médicaments et de matériel médical. Les patients, les femmes, les enfants, les réfugiés, les pauvres et les personnes en situation de vulnérabilité sont ainsi devenus la cible principale du terrorisme économique génocidaire pratiqué par les États-Unis, en violation de tous les principes du droit international.

L'Administration étasunienne veut faire croire au monde qu'elle se préoccupe du peuple iranien. Pourtant, les toutes premières sanctions qu'elle a réimposées ont conduit à la révocation, sous des prétextes absurdes, de licences pour la vente de plus de 200 avions de ligne, mettant en danger la vie d'Iraniens ordinaires. L'hypocrisie des États-Unis ne connaît pas de limites.

Au chapitre de l'exercice de pressions maximales, la guerre économique que les États-Unis ont déclenchée par l'imposition de nouvelles sanctions vise non seulement le peuple iranien, mais a également des répercussions néfastes sur les peuples d'autres pays et a perturbé le commerce mondial. Le message de la séance d'aujourd'hui vient réaffirmer que l'ère des politiques interventionnistes et des ingérences dans les régions les plus reculées du monde est révolue depuis longtemps.

L'Iran continuera de travailler avec ses partenaires pour créer un nouvel environnement dans lequel les pays qui se respectent peuvent défendre leurs intérêts et honorer leurs obligations internationales. Nous continuerons d'œuvrer pour contrebalancer les sanctions illégales prises par les États-Unis et éliminer de manière irréversible le phénomène déstabilisant de l'application extraterritoriale de leur législation interne. Le monde doit trouver des solutions pour faire échec à ces interventions destructrices et à l'unilatéralisme. L'Iran est fermement convaincu qu'il faut coopérer avec les pays amis, dont Cuba, pour relever ce défi avec prudence et empêcher l'Administration des États-Unis, qui a éliminé tout principe de sa politique étrangère, d'atteindre ses objectifs illégitimes.

M^{me} Matyola Lemba (Zambie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de la délégation zambienne.

À l'entame de mon propos, je voudrais dire que ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de la Tunisie et de l'Azerbaïdjan et par l'observateur de l'État observateur de Palestine au nom, respectivement, du Groupe des États d'Afrique, du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/74/PV.27).

La Zambie a appuyé au fil des ans l'appel en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, et elle réaffirme aujourd'hui cet appel : il faut lever ces sanctions. Nous restons préoccupés par les répercussions du blocus, qui dure depuis près de six décennies. Le monde a été témoin d'une amélioration des relations entre Cuba et les États-Unis d'Amérique dans un passé récent, preuve s'il en est que les deux pays peuvent travailler ensemble. La levée du blocus serait dans l'intérêt mutuel de leurs peuples respectifs et, bien sûr, du monde entier.

Comme indiqué dans les conclusions du rapport du Secrétaire général (A/74/91/Rev.1), on estime que le coût total de ce blocus sur une période de près de 60 ans est supérieur à 138,4 milliards de dollars. Au cours de l'année se terminant en avril 2019, le blocus a occasionné à Cuba des pertes de plus de 4,4 milliards de dollars. Il est dès lors évident qu'il sera presque impossible pour Cuba de mettre en œuvre fructueusement le Programme de développement durable à l'horizon 2030 tant que durera ce blocus. Comment allons-nous, en tant que famille mondiale, tenir notre engagement collectif de ne laisser personne pour compte?

Les entreprises cubaines, ainsi que les projets d'entrepreneuriat continuent de pâtir, ce qui se répercute sur les pays tiers, amplifiant les effets directs du blocus sur le développement social et économique de Cuba et, au final, sur les citoyens cubains ordinaires. Le Gouvernement zambien continue de plaider pour que soient levées toutes les restrictions sur les contacts interpersonnels et que les avions non commerciaux et les bateaux de passagers soient autorisés à assurer des liaisons régulières afin de créer un environnement économique normal entre Cuba et les États-Unis d'Amérique.

C'est pourquoi la Zambie est une nouvelle fois solidaire de l'Assemblée générale pour demander

l'abrogation de la loi Helms-Burton de 1996 et la normalisation des relations commerciales, afin de permettre le libre-échange des biens et services cubains. C'est dans un esprit de solidarité avec le peuple cubain, en proie aux souffrances, que nous rejoignons le consensus mondial sur cette question. Nous tenons à assurer au peuple cubain qu'il peut compter sur l'appui constant de la Zambie.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je salue la présence parmi nous du Ministre cubain des relations extérieures, et je lui souhaite la bienvenue à l'ONU.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Azerbaïdjan et de l'Ouganda, ainsi que par l'observateur de l'État de Palestine, au nom, respectivement, du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la coopération islamique et du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/74/PV.27).

La Coordinatrice résidente du système des Nations Unies a estimé que la levée du blocus économique, commercial et financier contribuerait notablement à améliorer la qualité de vie du peuple cubain et à garantir ses droits fondamentaux, en particulier son droit au développement. Cette information figure également au rapport du Secrétaire général (A/74/91/Rev.1).

Ma délégation considère que l'imposition de mesures économiques unilatérales est contre-productive et n'est pas compatible avec les buts et principes inscrits dans la Charte, pas plus qu'avec le droit international. Ces mesures éloignent les perspectives de règlement pacifique des différends et divergences entre les États Membres. En conséquence, les États Membres doivent régler leurs différends dans un climat fondé sur la confiance et propice à des négociations amiables.

M. Barman (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : D'emblée, la Trinité-et-Tobago souscrit aux déclarations prononcées par l'observateur de l'État de Palestine et les représentants de l'Azerbaïdjan et de la Grenade au nom, respectivement, du Groupe des 77 et de la Chine, du Mouvement des pays non alignés et de la Communauté des Caraïbes (voir A/74/PV.27).

En 2015, l'Assemblée générale s'est engagée en faveur d'une nouvelle vision collective pour les peuples du monde en adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Programme 2030 donnait le coup d'envoi d'une nouvelle orientation pour le multilatéralisme et mettait en exergue l'évolution de l'ONU en tant qu'organisation dynamique, capable de

répondre aux nouveaux besoins et défis auxquels tous les peuples du monde sont confrontés, avec l'objectif clair et sans équivoque de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. Pourtant, malgré cet engagement universel, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba continue de faire obstacle à son potentiel s'agissant de la pleine réalisation des objectifs de développement durable, et entrave le plein exercice des droits de la personne, y compris le droit au développement. La Trinité-et-Tobago conserve donc sa position de principe indéfectible, selon laquelle les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale de lois nationales s'inscrivent en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international, et ne servent qu'à fragiliser les ambitions collectives inscrites dans le Programme 2030.

L'opposition à cette politique anachronique est aujourd'hui quasi universelle et, chaque année depuis 1992, l'Assemblée générale adopte sur cette question une résolution condamnant les effets continus du blocus et le déclarant en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. La Trinité-et-Tobago a donc accueilli avec enthousiasme la reprise, en 2015, d'un dialogue franc et direct entre les deux parties, et l'adoption, à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, d'une version antérieure du projet de résolution dont nous sommes saisis, qui n'avait reçu aucun vote contre des États Membres (résolution 71/5). Malheureusement, cet optimisme a toutefois été de courte durée, des restrictions supplémentaires ayant été imposées dans le cadre de la loi Helms-Burton, restrictions dont la Trinité-et-Tobago maintient qu'elles sont contraires au droit international.

Compte tenu de ce qui précède, ma délégation tient à souligner que les défis auxquels nous, communauté internationale, sommes confrontés exigent que nous privilégions des approches multilatérales plutôt qu'unilatérales. Nous devons renforcer nos partenariats grâce au respect mutuel et à la coopération. La Trinité-et-Tobago appuie sans relâche les efforts sous-régionaux, régionaux et internationaux visant à promouvoir un dialogue constructif pour faire cesser le blocus imposé à Cuba, qui entrave considérablement le développement durable de ce pays et, par extension, de toute la région des Caraïbes.

Pour terminer, le Gouvernement trinidadien reste fermement attaché aux objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et, en

particulier, aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention, de la non-ingérence, et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Conformément à son attachement à la Charte des Nations Unies et au Programme 2030 qui, encore une fois, appelle à ne laisser personne de côté, le Gouvernement trinidadien appelle avec persistance à lever dès que possible le blocus économique, commercial et financier contre Cuba et à réintégrer pleinement Cuba dans le système international. C'est dans ce contexte que la Trinité-et-Tobago entend de nouveau appuyer le projet de résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (A/74/L.6).

M. Thomas (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration à titre national. Nous souscrivons aux déclarations qui ont été prononcées par l'observateur de l'État de Palestine et les représentants de l'Azerbaïdjan et de la Grenade au nom, respectivement, du Groupe des 77 et de la Chine, du Mouvement des pays non alignés et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) (voir A/74/PV.27).

Le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba continue d'avoir des conséquences catastrophiques pour tous les Cubains ordinaires, mais surtout pour les plus vulnérables. Ce blocus, qui dure depuis plus de 50 ans et qui n'a pas atteint son objectif – à savoir détruire la relation entre le peuple cubain et son gouvernement – a eu, involontairement, des conséquences dépassant de loin les côtes cubaines. Il compromet gravement la capacité de mon pays à développer ses échanges commerciaux avec ce pays des Caraïbes et à mettre à profit la générosité du Gouvernement et du peuple cubains pour intensifier les activités liées à l'assistance technique que Cuba accorde si généreusement à mon pays.

Antigua-et-Barbuda considère que Cuba est un membre légitime de notre communauté des Amériques, et qu'elle est un membre de la famille des nations de la CARICOM. Nous appelons les États-Unis à lever le blocus, qui dure depuis bien trop longtemps et n'a aucune utilité. Le Gouvernement cubain conserve toute sa pertinence et sa popularité auprès de sa population. La bonne gouvernance dépend de la légitimité qu'elle suscite auprès du peuple, et la légitimité d'un gouvernement est fonction de cette popularité. Sachant que le Gouvernement cubain demeure populaire et fonctionnel, il ne devrait pas être soumis à une quelconque force extérieure au simple motif que d'autres

ne sont pas satisfaits de la structure et des fonctions du Gouvernement cubain.

Antigua-et-Barbuda estime que le dialogue et la diplomatie sont des outils essentiels pour mettre fin au blocus. L'application et le durcissement des mesures unilatérales entravent les progrès vers la normalisation et l'établissement de relations positives entre les deux pays.

Antigua-et-Barbuda considère les États-Unis et Cuba comme des amis. Nous considérons ces deux pays comme des partenaires indispensables en matière de commerce, de coopération économique, d'échanges culturels et de sécurité régionale. Comme je l'ai déjà dit, le blocus économique unilatéral a des conséquences extraterritoriales pour Antigua-et-Barbuda – des conséquences négatives qui empêchent l'essor des relations économiques et commerciales entre Antigua-et-Barbuda et Cuba.

Mon gouvernement estime que le blocus imposé par les États-Unis constitue un obstacle à la réalisation par Cuba du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des objectifs de développement durable et d'autres objectifs convenus au niveau international. Dans ce contexte, nous appelons une fois de plus les États-Unis et le Gouvernement cubain à se rencontrer et à trouver des moyens pacifiques d'établir une relation fondée sur le respect mutuel et le partage des responsabilités entre les peuples des deux pays voisins.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de la République de Cuba, S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, qui va présenter le projet de résolution A/74/L.6.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ces derniers mois, l'Administration du Président Donald Trump s'est lancé dans une intensification de son agression contre Cuba en appliquant des mesures non conventionnelles, notamment des sanctions et des menaces contre les navires, les compagnies maritimes et les compagnies d'assurance, pour empêcher notre pays de s'approvisionner en carburant auprès de divers marchés. En plus d'affecter notre économie, l'objectif de cette action est de détériorer les conditions de vie des familles cubaines.

Le Gouvernement des États-Unis est bel et bien responsable de cette agression. En avril, le dépôt de plaintes devant des tribunaux américains contre des entités cubaines, nord-américaines et de pays tiers a été

autorisé en vertu du titre III de la loi Helms-Burton; les attaques contre nos relations financières et bancaires avec le reste du monde se sont intensifiées; le plafond des envois de fonds aux citoyens cubains a été abaissé; le nombre de visas délivrés a reculé et les services consulaires ont été limités; un accord entre les fédérations de baseball des deux pays a été annulé, de même que les voyages individuels des citoyens américains; les vols directs à destination des aéroports cubains, à l'exception de La Havane, et les escales des navires de croisière sont également interdits; la location d'avions et l'acquisition de technologies et d'équipements contenant plus de 10 % de composants d'origine américaine sont interdites; les activités promotionnelles et les échanges culturels et pédagogiques ont cessé.

Le Gouvernement des États-Unis est assurément responsable de cette agression. Il s'est activement employé à intensifier l'application extraterritoriale du blocus qu'il impose à Cuba aux États tiers, leurs entreprises et leurs citoyens. Il ne cache pas son intention d'asphyxier Cuba sur le plan économique et d'exacerber les dommages, les pénuries et les difficultés causés à notre peuple. Le Gouvernement des États-Unis est également résolu à empêcher Cuba d'offrir son assistance internationale dans le domaine de la santé. Dans une campagne mensongère, des responsables et des hommes politiques américains s'attaquent directement à un programme fondé sur de véritables objectifs de coopération Sud-Sud, qui est reconnu par la communauté internationale.

Il est clair que l'Ambassadrice des États-Unis interprète de manière grotesque la Déclaration universelle des droits de l'homme, en particulier son article 3 sur le droit à la vie. Le blocus imposé à Cuba entraîne des préjudices humanitaires incalculables. Il constitue une violation massive, systématique et flagrante des droits de l'homme et un acte de génocide au sens des alinéas b) et c) de l'article II de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948.

Les conséquences de cette agression n'épargnent aucune famille cubaine. Un enfant cubain atteint d'une cardiopathie grave n'a pas accès au dispositif d'assistance circulatoire mécanique pédiatrique de pointe parce que cet appareil est fabriqué aux États-Unis et que, en dépit des nombreuses demandes d'acquisition qui ont été faites, aucune des sociétés nord-américaines qui commercialisent cet appareil n'a répondu. En raison des interdictions imposées à Cuba, une personne souffrant

d'une maladie cardiaque grave ne peut avoir accès à l'équipement d'assistance ventriculaire qui prolonge la vie des patients dans un état critique jusqu'à ce qu'il soit possible d'effectuer une transplantation cardiaque ou, dans certains cas, jusqu'à ce qu'ils recouvrent leurs fonctions cardiovasculaires.

En raison du blocus, Bryan González Santisteban, âgé de 16 ans, et Leydis Posada Cañizares, 19 ans, qui sont en pleine croissance, n'ont pas accès à des prothèses internes extensibles – appelées stents – et sont donc contraints d'utiliser des prothèses fixes et d'en passer régulièrement par la chirurgie pour qu'elles soient remplacées. Les endoprothèses extensibles sont fabriquées par la société américaine Stryker. Par conséquent, son gouvernement est responsable de cette situation.

En raison du blocus, il est également impossible d'avoir accès aux nouveaux médicaments pour le traitement du cancer qui sont fabriqués uniquement par des compagnies pharmaceutiques américaines. Mayra Lazus Roque, 57 ans, est une patiente atteinte d'un cancer du rein qui ne peut être traitée avec le médicament optimal, le Sunitinib, fabriqué uniquement par la société américaine Pfizer. Grâce au traitement qu'elle reçoit, fondé sur des produits issus de l'industrie biotechnologique cubaine, elle reste globalement en bonne santé. Eduardo Hernández Hernández, 49 ans, souffre d'un mélanome métastatique. Le traitement optimal pour ce type de cancer est le Nivolumab, un médicament fabriqué uniquement aux États-Unis par la société Bristol-Myers Squibb. Comme nous n'y avons pas accès, le patient a dû être traité avec des thérapies alternatives. Le Gouvernement des États-Unis est sans conteste responsable de cette situation.

Ici, au Siège de l'ONU, année après année, la délégation des États-Unis déclare, comme son ambassadrice vient de le faire avec une bonne dose de cynisme, que son gouvernement soutient le peuple cubain. Qui peut croire une telle affirmation? Le Gouvernement des États-Unis répand des mensonges et falsifie les données concernant les licences de vente de médicaments et de denrées alimentaires qu'il aurait soi-disant délivrées à Cuba, ventes qui ont bien du mal à se matérialiser.

La délégation des États-Unis, présente dans la salle, devrait expliquer à l'Assemblée les conditions imposées aux achats cubains. Il n'existe pas d'accès au crédit, public ou privé, et il faut donc payer comptant à l'arrivée des marchandises au port. Les banques qui

traitent nos transactions sont persécutées, et l'utilisation de navires cubains est interdite. Oui, le Gouvernement des États-Unis en est responsable. Qui, dans le monde, fait du commerce dans ces conditions? Le modèle social cubain performant et efficace a assuré et assure aux Cubaines et aux Cubains l'égalité des chances, l'équité et la justice sociale, malgré l'hostilité et la coercition.

Le Gouvernement des États-Unis n'a pas la moindre autorité morale pour critiquer Cuba ou tout autre pays en matière de droits de l'homme. Nous condamnons son utilisation répétée des droits de l'homme à des fins politiques et le deux poids, deux mesures qui va avec. L'Ambassadrice a dit que son objectif était de révéler la vérité, mais une conscience coupable l'a trahie, et elle n'est pas venue la confesser.

L'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que tout individu a droit à la vie. La mort de civils aux mains des soldats des États-Unis sous diverses latitudes et le recours à la torture; l'assassinat d'Afro-Américains par la police et de migrants par des patrouilles frontalières; la mort de mineurs non accompagnés en détention migratoire; et le recours abusif et différencié sur le plan racial à la peine de mort, applicable aux mineurs et aux personnes handicapées mentales, méritent notre condamnation. L'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que nul ne sera soumis à la torture.

L'impunité dont jouit le lobby des armes est responsable de l'augmentation des homicides, notamment d'adolescents. Au cours des huit premiers mois de l'année 2019, il y a eu environ 250 attaques multiples à l'arme à feu, faisant près d'un millier de victimes, dont près d'un quart sont décédées. En 2018, 100 Américains sont morts par balle chaque jour et 274 ont été blessés par des armes à feu. Aux États-Unis, il y a 2,3 millions de personnes qui sont privées de liberté, ce qui représente le quart de la population carcérale mondiale, et 10,5 millions d'arrestations sont effectuées chaque année. L'article 9 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que nul ne peut être arbitrairement arrêté.

Chaque jour, 137 Américains meurent à la suite d'une surdose d'opioïdes, et en raison de l'absence de traitement adéquat, 251 Américains meurent d'une maladie cardiaque et 231 meurent prématurément d'un cancer. Chaque jour, 170 amputations évitables associées au diabète sont effectuées. L'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose

que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé.

La répression et la surveillance des immigrés par la police, la séparation des familles, la séparation des parents de leurs enfants et la détention indéfinie de plus de 2 500 enfants, ainsi que l'expulsion de 21 000 d'entre eux et les mesures brutales dont l'Administration menace les enfants d'immigrants en situation irrégulière qui ont grandi et ont été élevés aux États-Unis, sont monstrueuses. L'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

L'article 7 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Sur la base navale de Guantánamo Bay – un territoire qu'il nous a usurpé – ce gouvernement maintient indéfiniment en détention des prisonniers dans un vide juridique total, sans défense juridique, tribunal ni procédure régulière.

L'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer son bien-être. Dans le pays le plus riche au monde, 40 millions d'Américains vivent dans la pauvreté, dont 18,5 millions dans l'extrême pauvreté. À la fin de l'année dernière, 25,7% des personnes handicapées vivaient dans la pauvreté. Plus d'un demi-million de ses citoyens dorment dans la rue.

L'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que toute personne a droit au travail. À la fin de l'année 2018, il y avait 6,6 millions de chômeurs aux États-Unis.

L'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose également que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé. Il y a 28,5 millions de citoyens américains qui n'ont pas d'assurance maladie, et les mesures annoncées en priveront des millions de personnes à faible revenu.

L'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que toute personne a droit à l'éducation. L'enseignement de qualité n'est pas accessible à la majorité de la population. La moitié des adultes ne savent pas lire un livre écrit à l'intention des élèves de quatrième. L'égalité des chances aux États-Unis est une illusion. Les adolescents et les jeunes

protestent à juste titre, car leur gouvernement les prive de leurs droits environnementaux.

L'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme porte sur la non-discrimination. Aux États-Unis, à travail égal, le salaire des femmes équivaut à environ 85% de celui des hommes, et il leur faudrait travailler 39 jours de plus par an pour gagner autant qu'eux. Les accusations de harcèlement sexuel sont monnaie courante. La richesse moyenne des familles blanches est sept fois supérieure à celle des familles d'ascendance africaine. Le taux de mortalité des enfants de moins d'1 an et des mères lors de l'accouchement est deux fois plus élevé que celui des enfants blancs. Il existe un statut racial différencié au sein de la population carcérale des États-Unis, et il en est de même pour la durée des peines de prison.

La corruption prévaut dans le système politique et dans le modèle électoral, en violation de l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui stipule que toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays. Il y a un écart croissant entre les décisions du Gouvernement et la volonté du peuple. Des minorités puissantes et exclusives, en particulier les groupes d'intérêt, décident de la nature et de la composition du Gouvernement, du Congrès et des institutions judiciaires et policières.

Les États-Unis sont un pays où les droits de la personne sont violés de façon systématique, et souvent massive et flagrante. Les États-Unis ne sont parties qu'à 30% des instruments relatifs aux droits de l'homme et ne reconnaissent pas en tant que tels le droit à la vie, à la paix, au développement, à la sécurité ou à l'alimentation, ni les droits de l'enfant.

L'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que toute personne a le droit de circuler librement. Le blocus viole également les droits de l'homme et les libertés civiles des citoyens américains, qui voient leur liberté de voyager à Cuba, la seule destination qui leur est interdite dans le monde, injustement et arbitrairement limitée. Le responsable ici, c'est bien le Gouvernement des États-Unis.

Au cours de l'année écoulée, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du trésor des États-Unis et d'autres organismes américains ont imposé des amendes à des groupes financiers de pays tiers, comme Unicredit Group en Italie et la Société générale S.A. en France, pour violation du régime de sanctions contre Cuba. Des dizaines de banques

étrangères ont été victimes d'intimidations et ont limité ou rompu leurs liens financiers avec notre pays.

Les personnes physiques et morales, autrement dit les personnes tout simplement, sont également victimes du blocus. Une citoyenne allemande en poste à l'Ambassade de Cuba à Berlin a été informée de la fermeture de son compte sur Amazon, prétendument en vertu de la réglementation relative au blocus. La loi Helms-Burton, qui est illégale, guide la conduite agressive des États-Unis contre Cuba. Cette loi cherche sans détour à violer le droit à l'autodétermination et à l'indépendance de la nation cubaine. Elle impose également l'autorité juridique des États-Unis sur les relations commerciales et financières de tout pays avec Cuba et établit la primauté supposée du droit et de la juridiction des États-Unis sur des pays tiers. Le blocus dans son ensemble constitue une violation grave du droit international, de la Charte des Nations Unies et des dispositions de la Proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix.

Tout le monde n'accepte pas l'application extraterritoriale illégale des restrictions imposées par la législation des États-Unis. En juin, un juge de première instance à La Haye a rendu un jugement favorable à la société PAM International, basée à Curaçao, qui avait porté plainte contre la société hollandaise Exact Software Delft, qui est actuellement une filiale de la société américaine KKR, pour avoir appliqué des dispositions du blocus imposé par les États-Unis à Cuba. Ce jugement contraint Exact Software Delft à continuer d'offrir ses services à PAM International pour la fourniture de logiciels à des entreprises et des organisations cubaines. Des exemples tels que celui-ci montrent qu'il existe des lois antidotes, des instances de l'Organisation mondiale du commerce et des moyens de faire face à l'application extraterritoriale du blocus américain contre Cuba.

Les pertes cumulées causées par le blocus depuis près de 60 ans s'élèvent à 922 milliards de dollars, en tenant compte de la dépréciation du dollar par rapport au cours de l'or. Aux prix courants, il a causé des pertes qui s'élèvent à plus de 138 milliards de dollars.

Au fil des ans, le blocus est devenu un obstacle fondamental à la réalisation des aspirations au bien-être et à la prospérité de plusieurs générations de Cubains, et continue d'entraver le développement économique du pays. Il constitue un obstacle à la modernisation du modèle de développement socioéconomique ainsi qu'à la mise en œuvre de notre plan national 2030 en vue de

la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable qui y sont énoncés.

Les effets du blocus, en particulier les restrictions aux déplacements, se font particulièrement sentir dans le secteur non étatique de l'économie. En tenant compte de la perte de revenus provenant des exportations de biens et services et des coûts associés au repositionnement géographique du commerce, qui nous oblige à maintenir des niveaux de stock très élevés, le produit intérieur brut de Cuba aurait augmenté, aux prix actuels, d'environ 10 % par an au cours des 10 dernières années. Les pertes annuelles causées par le blocus dépassent largement le volume d'investissements étrangers directs nécessaires au développement national.

Depuis près de 60 ans, Cuba est victime du système de sanctions le plus injuste, le plus strict et le plus prolongé qui ait été appliqué contre un pays. Le Gouvernement américain en porte la responsabilité. En dépit de toutes les restrictions et de toutes les difficultés auxquelles notre peuple fait face, Cuba a réussi à contrecarrer les intentions manifestes et les effets accablants de ce blocus depuis 60 ans ainsi que son incidence indéniable sur le potentiel du pays.

Ce sont l'efficacité du système socialiste cubain et de l'État, le patriotisme, les convictions révolutionnaires, la solidarité, le consensus et l'unité de notre peuple qui, en dépit des restrictions, ont permis à Cuba de surmonter les graves problèmes qui lui ont été imposés. Il convient de se demander si certains pays industrialisés et technologiquement avancés auraient été capables de supporter une attaque aussi prolongée et difficile, de maintenir une croissance discrète mais continue de leur économie, de préserver leurs programmes de développement, de progresser vers une économie de services et du savoir et de garantir l'exercice de tous les droits fondamentaux sur un pied d'égalité, à tous leurs citoyens, comme c'est le cas à Cuba.

L'Assemblée a confirmé à maintes reprises son rejet de l'application de mesures coercitives unilatérales, qui sont contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies. Les États-Unis imposent des mesures coercitives contre plus de 20 pays et des mesures unilatérales spécifiques contre des dizaines de pays, une tendance qui s'est accentuée sous le Gouvernement actuel. Comme l'a exprimé le Commandant en chef de la Révolution cubaine, Fidel Castro Ruz, à cette tribune à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ONU, nous devrions aspirer à un monde

« sans blocus cruels qui provoquent la mort d'hommes, de femmes et d'enfants, de jeunes et de personnes âgées, comme des bombes atomiques silencieuses » (A/50/PV.35, p. 21).

Le Gouvernement américain cherche à exercer une domination impérialiste dans notre Amérique, en invoquant de nouveau l'ancienne et agressive doctrine de Monroe et la diplomatie de la canonnière. Il est en train de redéployer sa quatrième flotte et de renforcer la présence et la puissance de ses bases militaires dans la région.

La politique du blocus est parfaitement définie dans le mémorandum tristement célèbre rédigé par le Sous-Secrétaire d'État, Lester Mallory, en avril 1960 :

« Il n'existe pas d'opposition politique efficace ... Le seul moyen prévisible de lui faire perdre son soutien interne (le Gouvernement) est de provoquer le désenchantement et le découragement par le mécontentement et les difficultés économiques... Tous les moyens possibles doivent être utilisés rapidement pour affaiblir la vie économique de Cuba ... en refusant de fournir à Cuba tout financement et de l'approvisionner afin de réduire les salaires nominaux et réels, dans le but de provoquer la faim, le désespoir et la chute du Gouvernement. »

La représentante des États-Unis offense l'Assemblée par le langage inacceptable de l'ingérence qu'elle a utilisé pour décrire le peuple vénézuélien héroïque, son union civique et militaire et le Gouvernement bolivarien et chaviste dirigé par le Président Nicolás Maduro Moros, à qui nous exprimons notre solidarité indéfectible.

Le Gouvernement américain se sert de mensonges et de calomnies comme prétextes pour intensifier son agression contre Cuba. Je réitère que ni les menaces ni le chantage ne nous pousseront à faire la moindre concession politique. Nous ne renoncerons pas non plus à notre souhait d'établir avec ce pays des relations civilisées, fondées sur le respect mutuel et la reconnaissance de nos profondes divergences.

Comme l'a affirmé le général Raúl Castro le 10 avril devant l'Assemblée nationale du pouvoir populaire :

« En dépit de son immense pouvoir, l'impérialisme n'a pas la capacité de briser la dignité d'un peuple

uni, fier de son histoire et de sa liberté conquise au prix d'immenses sacrifices ».

Cuba sait le fossé éthique et politique qui existe entre le peuple des États-Unis et son gouvernement et fera tout ce qui est en son pouvoir pour développer les liens profonds qui l'unissent aux citoyens de ce pays.

Nous remercions du fond du cœur tous ceux qui ont rejeté le blocus contre notre pays et qui nous ont toujours soutenus dans notre lutte inlassable contre cette politique. Comme l'a affirmé le Président de la République de Cuba, M. Miguel Díaz Canel Bermúdez, le 10 octobre dernier :

« Des jours intenses et difficiles attendent [le peuple cubain], mais personne ne nous enlèvera la confiance en l'avenir que nous devons à nos enfants dans cette patrie que nos parents ont remportée pour nous en restant debout. »

Au nom du peuple cubain héroïque, dévoué et solidaire, je demande à nouveau à l'Assemblée de voter pour le projet de résolution publié sous la cote A/74/L.6, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/74/L.6.

Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote, je rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Salovaara (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, la République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats, et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, s'associent à cette déclaration.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis a un effet préjudiciable sur la situation économique du pays et a des incidences négatives sur le niveau de vie du peuple cubain. Le commerce extérieur et l'investissement étranger joueront un rôle crucial pour mettre le pays sur la voie de la modernisation, de la réforme et de la

croissance durable. C'est pourquoi l'Union européenne considère que la levée du blocus faciliterait l'ouverture de l'économie cubaine dans l'intérêt du peuple cubain.

L'Union européenne estime que le meilleur moyen d'apporter des changements positifs à Cuba passe par une coopération plus étroite à tous les niveaux – Gouvernement, économie et société civile – mais aussi par le biais d'échanges interpersonnels. C'est pourquoi nous regrettons vivement que l'Administration actuelle ait réintroduit des restrictions à ses relations avec Cuba. Les mesures visant à limiter les déplacements personnels et, à partir de juin 2019, à interdire les voyages « de peuple à peuple » et le tourisme de croisière, non seulement réduisent les possibilités de dialogue avec le peuple cubain, mais font également payer un lourd tribut au secteur privé cubain naissant, qui a le plus bénéficié de ces visites.

Au-delà des conséquences néfastes du blocus sur les citoyens cubains, les sanctions unilatérales, conjuguées à d'autres mesures administratives et judiciaires unilatérales imposées par les États-Unis, portent également atteinte aux intérêts économiques de l'Union européenne. Nous nous sommes toujours fermement opposés à toute mesure de ce type, en raison de leur application et de leurs effets extraterritoriaux sur l'Union européenne, en violation des règles du commerce international communément acceptées. Nous ne pouvons accepter que des mesures imposées unilatéralement entravent nos relations économiques et commerciales avec Cuba.

L'Union européenne rejette fermement l'activation par les États-Unis des titres III et IV de la loi Helms-Burton, en avril 2019. Il s'agit là d'une violation des engagements auxquels ils ont souscrit dans les accords passés avec l'Union européenne en 1997 et 1998. Nous prendrons toutes les mesures appropriées pour faire face aux effets de la loi Helms-Burton, notamment dans le cadre de nos droits à l'Organisation mondiale du commerce et par le biais de la loi de blocage de l'Union européenne, qui protège les citoyens, les entreprises et les organisations non gouvernementales de l'Union européenne résidant, travaillant ou coopérant à Cuba contre toute ingérence indue et contre tout problème.

Pour l'Union européenne, la coopération internationale, le dialogue et des contacts plus étroits, même s'ils reposent sur une démarche critique, sont la voie à suivre avec Cuba. Le 1^{er} novembre, nous célébrerons le deuxième anniversaire de l'application à titre provisoire de l'Accord de dialogue politique et

de coopération entre l'Union européenne et Cuba, qui a donné à nos relations bilatérales une base juridique nouvelle et solide et établit un programme de dialogue critique avec Cuba, ce qui nous permettra de soutenir et d'aider ce pays sur la voie des réformes et de la modernisation. Nous renforçons également le dialogue et la coopération sur des questions sur lesquelles nous avons encore des divergences fondamentales. À cette fin, l'Accord de dialogue politique et de coopération prévoit un dialogue sur les droits de l'homme en tant que pilier essentiel de nos relations. La deuxième séance officielle du dialogue s'est tenue le mois dernier dans une atmosphère franche et constructive.

Nous renouvelons notre appel au Gouvernement cubain pour qu'il accorde pleinement à ses citoyens les droits et libertés civils, politiques et économiques internationalement reconnus, notamment la liberté de réunion, la liberté d'expression et le libre accès à l'information, pour qu'il ratifie le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et pour qu'il adresse à tous les représentants des mécanismes thématiques des Nations Unies une invitation permanente à se rendre à Cuba.

Après le changement de génération intervenu à la tête de l'État à Cuba en avril 2018 et dans le contexte de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution du pays, nous appelons Cuba à poursuivre son programme global de réforme et de modernisation, à élargir ses réformes économiques et sociales et à les mettre en œuvre de manière à répondre aux principales préoccupations du peuple cubain ainsi qu'à ses aspirations légitimes à avoir davantage voix au chapitre dans le devenir du pays.

Avec l'Accord de dialogue politique et de coopération, l'Union européenne, tout en continuant de promouvoir vigoureusement la démocratie et le respect des droits de l'homme, offre à Cuba un partenariat cohérent et fiable à l'appui de ses efforts visant à réformer son modèle économique et social, poursuivre son développement durable et rechercher des solutions communes aux problèmes mondiaux.

Nous sommes d'avis que le blocus imposé par les États-Unis ne contribuera en rien à promouvoir ces objectifs, mais qu'il fait, au contraire, obstacle à leur réalisation. Dans ces conditions, les États membres de l'Union européenne voteront à l'unanimité pour le projet de résolution A/74/L.6.

M. Guillermet-Fernández (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica a toujours voté pour les résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba. Nous avons déjà expliqué les raisons de ce vote, qui sera le même, cette année.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/74/L.6, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan,

Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Brésil, États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Colombie, Ukraine

Par 187 voix contre 3, avec 2 abstentions, le projet de résolution A/74/L.6 est adopté (résolution 74/7).

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur vote après le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Verdier (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence parmi nous de S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures, et le remercier tout particulièrement de sa présentation de la résolution 74/7.

L'Argentine s'associe pleinement à la déclaration faite par l'observateur de l'État de Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/74/PV.27), et souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

La République argentine réitère sa position traditionnelle, à savoir qu'il faut que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique soit levé de toute urgence. Ce blocus va à l'encontre du droit international, en

particulier des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, de la liberté du commerce et de navigation internationaux et du règlement pacifique des différends.

Conformément à son attachement indéfectible à la Charte des Nations Unies, au droit international et au multilatéralisme, l'Argentine s'oppose à l'imposition de mesures unilatérales coercitives, à l'application extraterritoriale de lois nationales et à l'adoption de pratiques commerciales discriminatoires. Par conséquent, l'Argentine a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale contre le blocus et a fait entendre sa voix chaque fois que cette question a été évoquée, aussi bien dans les instances régionales que les autres organisations internationales.

Nous déplorons que les lois qui sous-tendent le blocus restent en vigueur et que leur application continue de constituer un obstacle au plein développement du peuple cubain. L'adoption de cette nouvelle résolution à une majorité écrasante réitère le message sans équivoque de la communauté internationale que le blocus imposé à Cuba doit être levé. L'Argentine réaffirme sa conviction qu'un dialogue sans conditions préalables entre les deux parties, fondé sur la reconnaissance mutuelle des deux gouvernements en tant qu'interlocuteurs légitimes et égaux, permettrait de régler tous les problèmes en suspens entre le États-Unis d'Amérique et Cuba, y compris la levée du blocus.

M. Amorín (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions tout d'abord saluer la présence dans la salle du Ministre cubain des relations extérieures, S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla. Nous prenons bonne note de sa présentation détaillée de la résolution 74/7, que nous venons d'adopter.

Comme les années précédentes, l'Uruguay a voté pour la résolution, étant donné que le blocus économique, commercial et financier unilatéral imposé à Cuba va à l'encontre du droit international et constitue une violation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. La position de l'Uruguay est fondée sur les principes du respect du droit international, de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence et du règlement pacifique des différends, qui sont la pierre angulaire de notre politique étrangère. Sur la base de ces principes, l'Uruguay ne reconnaît pas l'application extraterritoriale des lois internes à d'autres États, et condamne tout mécanisme qui, directement ou indirectement, constitue une action unilatérale de la part de tout État visant à sanctionner les décisions

souveraines adoptées par un autre État en matière politique, économique, commerciale ou autre.

Ainsi, l'Uruguay, comme elle l'a fait à d'autres occasions, réitère une fois encore son opposition au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, qui non seulement constitue une violation du droit international, mais porte aussi durablement atteinte au bien-être du peuple cubain, en lui infligeant des pénuries et des souffrances et en le privant de son droit légitime au développement.

Par ailleurs, mon pays déplore le refroidissement actuel des relations entre ces deux États. Le processus de rapprochement et les mesures de désescalade mutuelle qui ont été adoptées il y a quelque temps et qui ont permis d'améliorer leurs relations bilatérales sont la preuve concrète qu'il est possible de parvenir à une entente. C'est pourquoi l'Uruguay exhorte les deux parties à reprendre le dialogue et à continuer d'avancer vers le règlement des problèmes en suspens entre ces deux pays de notre continent.

En votant pour le projet de résolution, l'Uruguay réaffirme son attachement au multilatéralisme, que nous considérons comme un moyen légitime de régler les différends et un outil efficace pour promouvoir la coopération et l'entente entre les peuples.

M^{me} Tiwet (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie réaffirme son appui à l'Assemblée générale et a voté pour la résolution 74/7, sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. La Malaisie demeure opposée à toutes les formes de blocus unilatéral d'ordre économique, commercial et financier qui vont à l'encontre des normes du droit international et des buts et principes de l'ONU, tels qu'énoncés dans sa Charte. La Malaisie demande instamment que soit levé le blocus imposé de manière unilatérale à Cuba par les États-Unis d'Amérique, qui a entravé le développement du pays et infligé de nombreuses souffrances au peuple cubain, et engage les deux parties à régler leurs différends à l'amiable, par le dialogue et la négociation.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 39 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 10.